Serre-Ponçon

SERRE PONÇON

avec votre chien !



BIENVENUE À SERRE-PONÇON !

Ce livret a été spécialement conçu pour vous, chers vacanciers propriétaires de chiens.

Afin de rendre vos vacances aussi agréable que possible, nous avons rassemblé dans ce guide toutes les informations utiles pour que vous et votre compagnon à quatre pattes puissiez profiter pleinement de votre séjour.

SOMMAIRE

Recommandations - Obligations 3
Les randonnées 4
Chiens de protection 5
Les plages 6
Visites découvertes 7
Où dormir ? Où manger ? 8
Les transports 9
Les bonnes pratiques en visite 10
Les canisites et distributeurs de sacs à Embrun 11
Tout pour toutou 12
Chien perdu, que faire ? 14
Préparez votre séjour 15

Informations données à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon. Ces informations purement déclaratives ont été récoltées auprès de nos partenaires. Pour plus de précisions, veuillez contacter directement les établissements. Si vous remarquez une information erronée, si vous avez une suggestion, ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions améliorer ce guide.

RECOMMANDATIONS - OBLIGATIONS

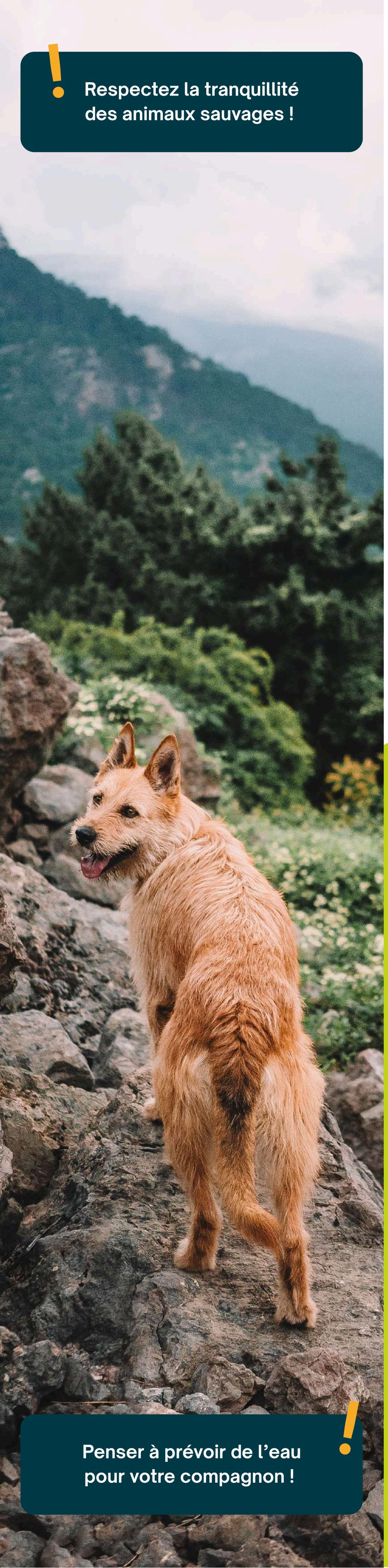


Avant de partir en vacances :

- Mon chien est bien tatoué ou pucé.
- Je n’oublie pas sa laisse et son collier avec mes coordonnées.
- Je vérifie que mon chien est à jour de ses vaccins et/ou qu’il ait son passeport si je viens de l’étranger.

Pendant mon séjour :

- Je tiens mon chien **en laisse**.
- Je respecte les lieux que je visite en **ramassant les déjections** de mon chien.
- Je ne **laisse pas mon chien divaguer :** est considéré comme divaguant, tout chien qui se trouve **hors de portée de voix** de son maître, ou qui est en éloigné de **plus de 100 mètres.**
- Je donne **régulièrement à boire** à mon animal et j’évite de le sortir pendant les heures trop chaudes !
- **En aucun cas** je laisse mon animal seul dans la voiture, même fenêtres ouvertes.
- **Je fais attention** aux chenilles processionnaires, aux tiques, etc...
- Les chiens de **1e et 2e catégorie** doivent être muselés et tenus en laisse, et leur propriétaire doit avoir en sa possession un permis de détention ainsi qu’une assurance responsabilité civile.



LES RANDONNEES

Bonne nouvelle ! La quasi-totalité des randos de Serre-Ponçon sont accessibles avec **votre chien tenu en laisse !**

Quelques exceptions :

Les alpages interdits aux chiens, même tenus en laisse :

Le Cirque et le Pic de Morgon : du 15 juin au 15 juillet et du 15 août au 15 septembre.

La commune et station de Réallon, comprenant **les Oucanes**, derrière les Aiguilles de Chabrières : du 15 juin au 15 septembre.

LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS :
Au cœur du parc national des Écrins, les chiens sont interdits même tenus en laisse ou portés.
(Article 3-I et II du décret n°2009-448 du 21 avril 2009 de création du Parc national des Ecrins).

À Serre-Ponçon, deux vallées font office de porte d’entrée du Parc :

La vallée du Rabioux à Châteauroux-les-Alpes, **après la cascade de la Pisse.**

Le vallon de Chargès aux Gourniers, **après la Chapelle Saint Marcellin.**

Même des chiens calmes peuvent être perçu comme un prédateur par la faune sauvage et leur instinct de prédation n’est pas à négliger.

CHIENS DE PROTECTIONS

Même sur un sentier balisé, vous pouvez être amené à traverser **un alpage occupé par un troupeau.** Souvent gardé par un berger, il peut arriver que seul **un chien de protection** soit présent.

Ces chiens sont dressés pour **la protection du troupeau** contre des attaques animales.
Ils dissuadent toute menace potentielle **en s'approchant et en aboyant très fort.** En comprenant que vous et votre chien n'êtes pas une menace, il retournera garder son troupeau.

Comment réagir face à un chien de protection :

- Contournez le plus largement possible le troupeau.
- Tenez votre chien en laisse, près de vous, sans le porter.
- Descendez de votre vélo et poussez-le.

Même si le chien vient vous renifler ou vous suivre :

- Évitez de crier, de courir et de faire des mouvements brusques.
- Ne menacez pas le chien avec un bâton ou en jetant des pierres.

- Éloignez-vous tranquillement. Vous pouvez même lui parler calmement : Bon toutou !



Secours en montagne : 04 92 22 22 22
En cas d'incident, il est possible de remplir une fiche dans les maisons du Parc National des Ecrins.

Cartes de présence des chiens de protection



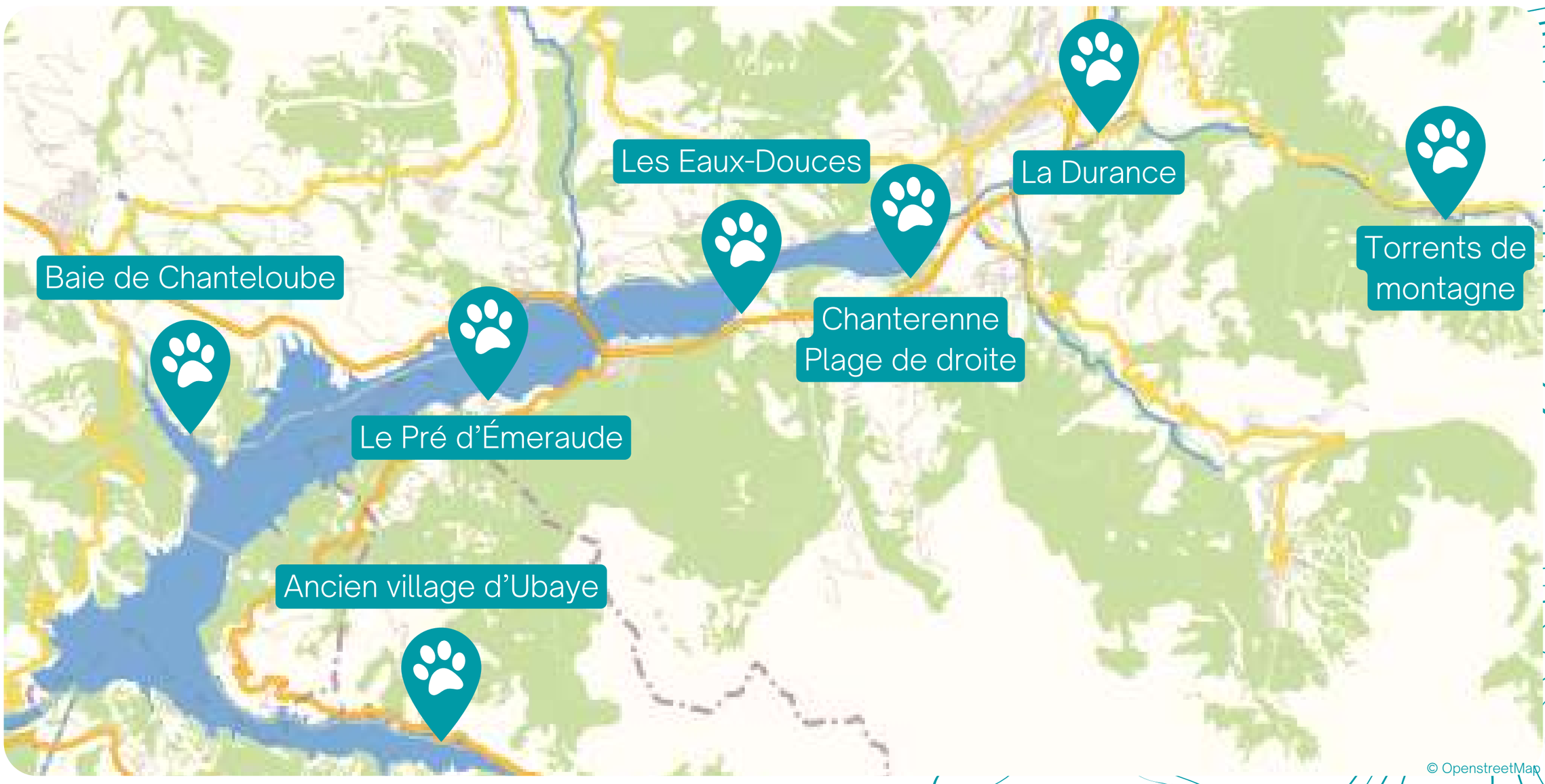
LES PLAGES

La plupart des plages de Serre-Ponçon sont **labellisées Pavillon Bleu** et ne sont **pas autorisées** aux chiens.

Néanmoins, **les plages et criques non-aménagées** et non-surveillées autour du lac, **rivières et torrents** restent accessible pour nos amis à quatre pattes. **Ils y sont tolérés**, car ce sont des endroits avec moins d'affluence, à condition que **les maîtres respectent le lieu.**

Quelques exemple :

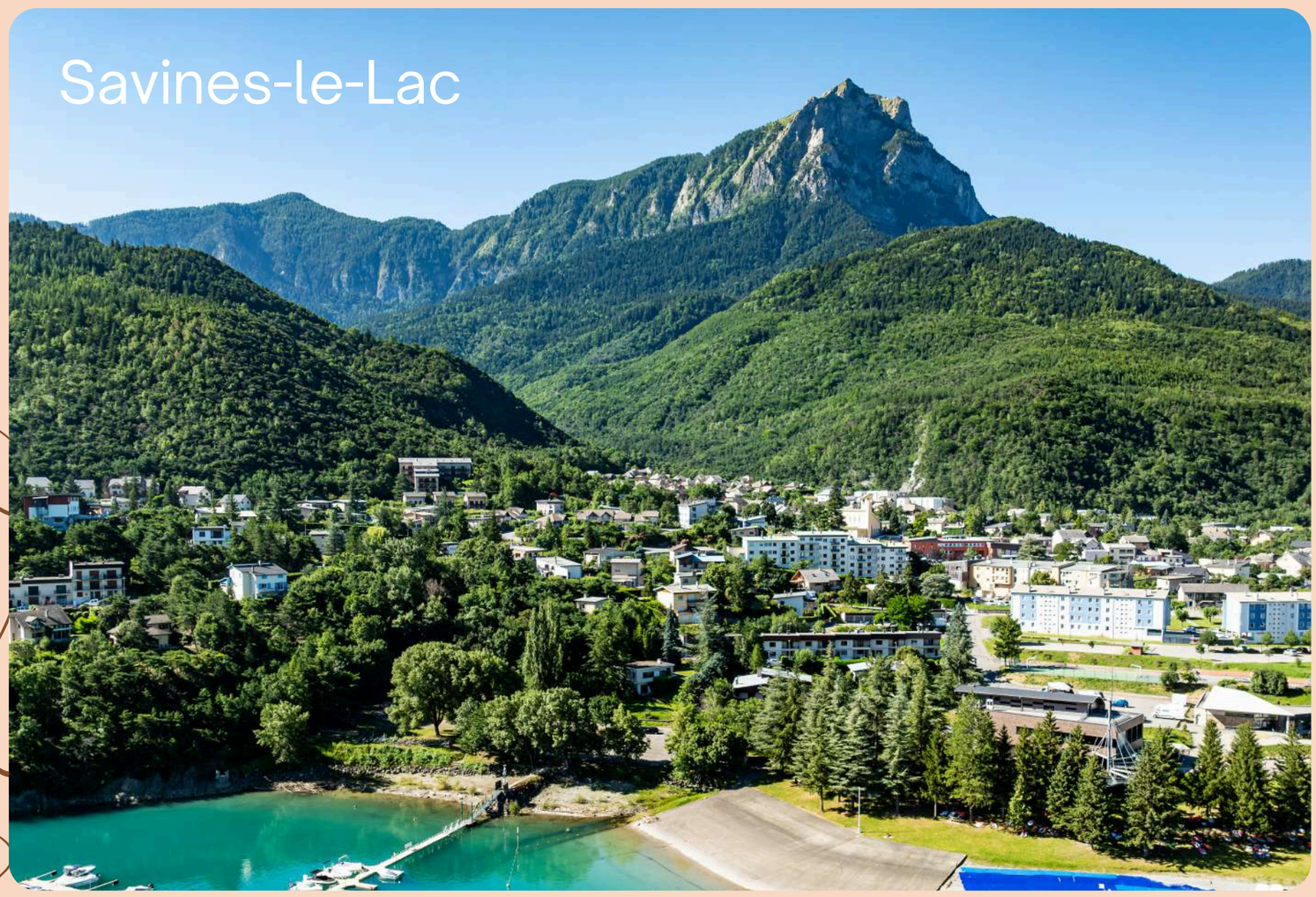
Savines le Lac : Plage du Pré d'Emeraude.
Crots : Plage des Eaux-Douces.
Crots : Plage de Chanterenne, **à droite de la digue.**
Chorges : **Criques** de la Baie de Chanteloube, à partir du Club Nautique.
Prunières : Plages du Riou-Bourdou.
Ubaye : **Plages non aménagées** autour du village englouti d'Ubaye.
Plage le long de la Durance : Sous le pont neuf, au Pied de Coté...
Torrents de montagne : Torrent de Crévoux, torrent du Rabioux...



VISITES DÉCOUVERTES

Découvrez les villages de Serre-Ponçon en toute tranquillité avec votre compagnon ! Les rues pavées, les places pittoresques et les jardins fleuris de nos villages sont **accessibles à vos chiens**, à condition de les tenir en laisse et de respecter la propreté des lieux.













Les villages de Serre-Ponçon







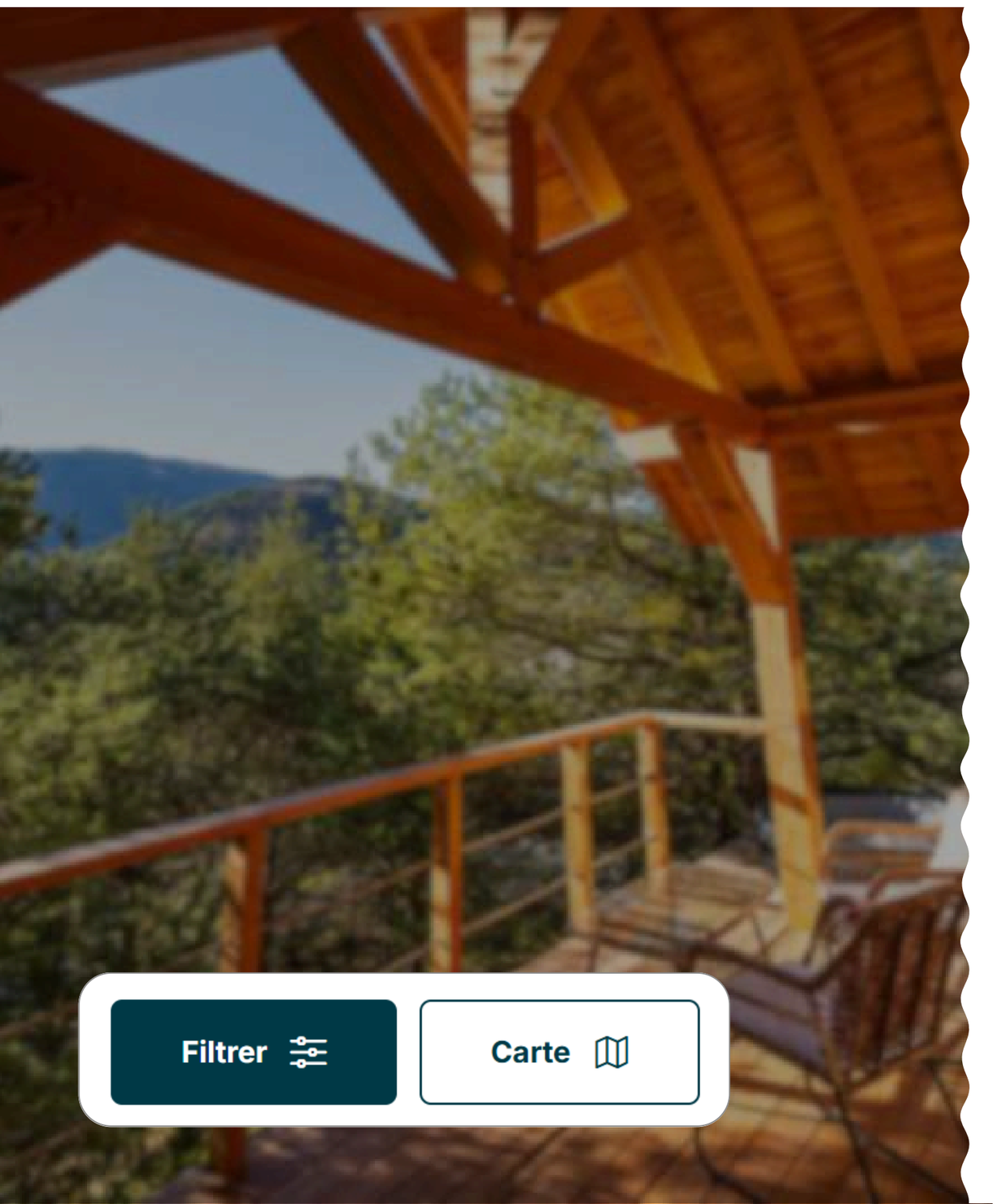
OU DORMIR ? OU MANGER ?

Vos compagnons à quatre pattes **sont les bienvenus** dans de nombreux **lieux d'hébergements et de restaurations !**

Hébergements acceptant les chiens

Restaurants acceptants les chiens

Utilisez les filtres pour faire votre choix !



LES TRANSPORTS

EN TRAIN

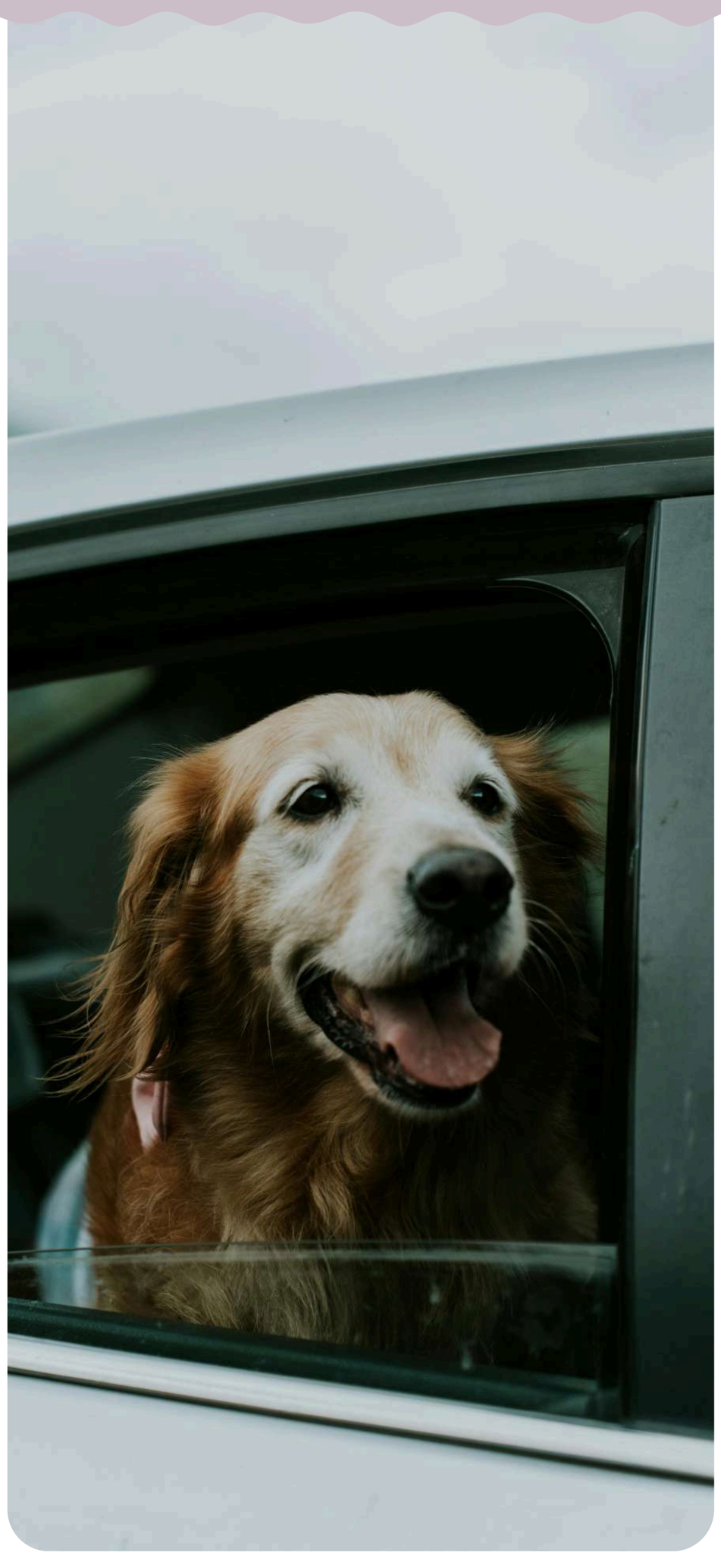
Votre chien peut prendre le train, **leur billet coûte 7€ !** Pour les petits chiens, dans un panier, et pour les gros toutous, à vos pieds.
Concernant les chiens d'assistance : le voyage est gratuit !
Contact : 36 35

EN CAR

Les chiens de **moins de 10kg** uniquement sont admis dans les cars ZOU ! pour **un supplément de 2.50€**
Concernant les chiens d'assistance : peu importe son poids, le chien est autorisé gratuitement.
Contact : 0809 400 013

EN NAVETTE GRATUITE

Les chiens peuvent monter à bord sous réserve de **ne pas gêner la circulation** à l'intérieur du bus et doivent donc être mis **sur les genoux ou à vos pieds.**
Les chiens de plus de 6 kg doivent être **tenus en laisse et muselés.**
Contact : 04 92 43 22 78



EN TÉLÉSIÈGE

En été uniquement, les télésièges sont **accessibles aux petits chiens.** Pour les plus gros, on vous invite à contacter les stations, cela dépend du chien !
Les Orres : 04 92 44 01 61
Réallon : 04 92 43 23 71

Pour le bien-vivre ensemble, les chauffeurs se gardent le droit de vous refuser l'accès en cas de forte affluence, chien sans laisse, chien sans muselière, chien agité, etc...

LES BONNES PRATIQUES EN VISITE

Respecter la vie en société implique aussi de tenir son chien en laisse lorsqu'on le promène dans une zone urbaine.

Cela limite les risques de vagabondage, d'intrusion du chien dans un espace privé, de morsures, de rixes entre chiens et de déjections abandonnées. Cela évite aussi tout simplement que l'animal **ne sème la panique (et la colère) parmi les passants**, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

1 Ramassez les déjections !

Certaines villes mettent des sacs gratuitement à disposition dans les rues.



2 Utilisez les canisites !

Des espaces réservés aux déjections sont nettoyés et entretenus pour vos toutous.

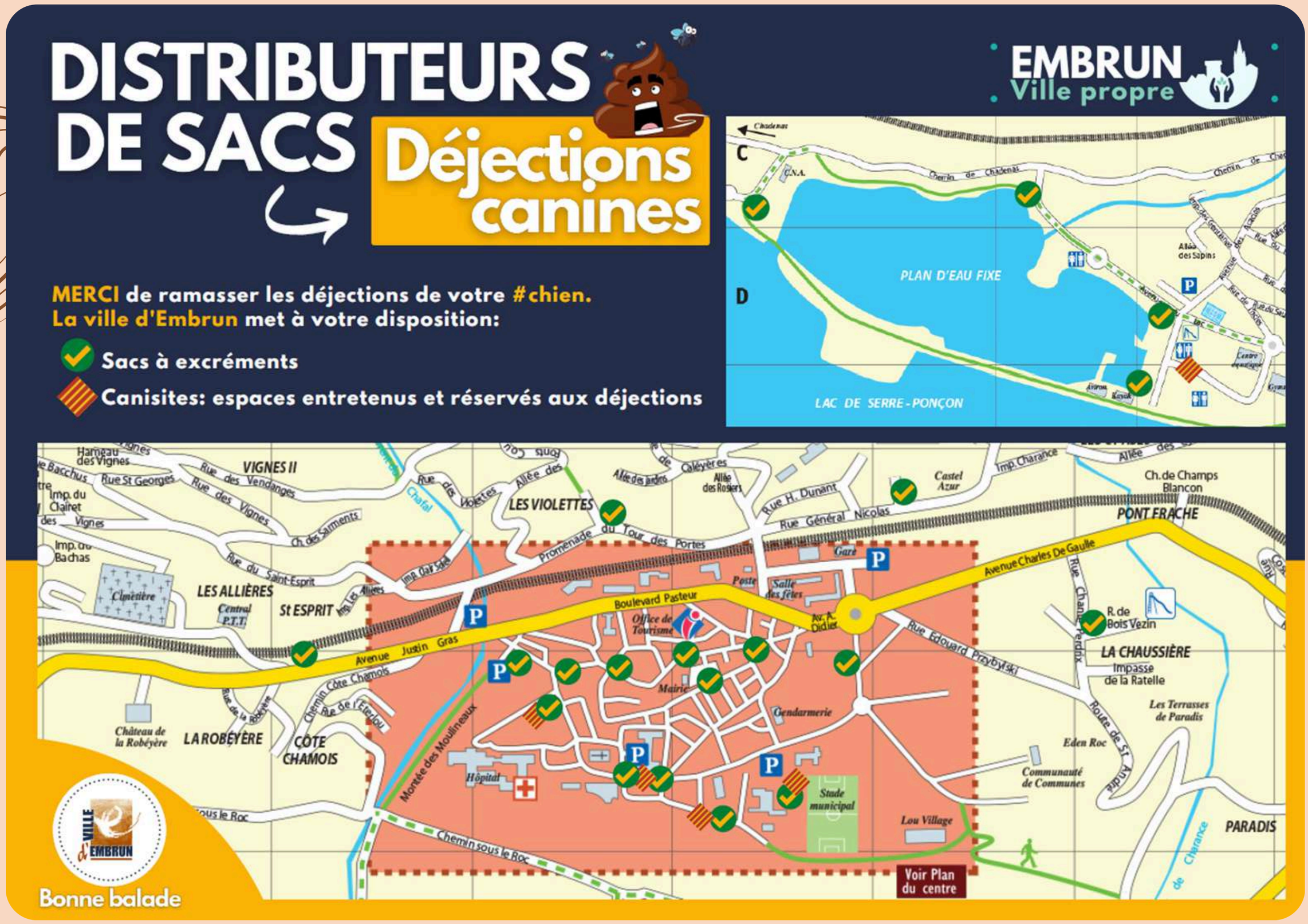
Civisme et respect envers le travail des agents municipaux :

Chaque jour, les agents nettoient les rues et parcs pour que nous puissions en profiter au mieux.
Respectons leur travail et ne leur en imposons pas davantage.

De la prévention avant la verbalisation :

Pour rappel omettre de ramasser les déjections de son chien est passible d'**une amende de 68€ !**

LES CANISITES ET DISTRIBUTEURS DE SACS À EMBRUN



Un espace au plan d'eau d'Embrun permet aux chiens de se dépenser librement sans laisse **sous la responsabilité de leurs propriétaires** dans la zone de terre-plein située entre la digue du plan d'eau, le lac et la Durance.



TOUT POUR TOUTOU

Vétérinaires

Clinique Vétérinaires Gavet-Gay-Peyron-Schneider
Avenue des Acacias, 05200 Embrun
Tel : 04 92 43 10 38

Cabinet Vétérinaire des Écrins
Avenue de la Gare, 05230 Chorges
Tel : 04 92 20 26 40

Cabinet vétérinaire des Marmottes
N94, 05600 Eygliers
Tel : 04 92 45 22 66

Vetalpes La Bâtie-Neuve
902 Chem. des Grands Marais, 05230 La Bâtie-Neuve
04 92 20 26 01

Pour connaître le vétérinaire de garde, appelez la clinique la plus proche.
Centre Antipoison Vétérinaire de Lyon
04 78 87 10 40

Refuges / SPA

Association pour la protection des animaux Haute-Durance
Zone de Pralong, 05200 Embrun
Tel : 04 92 43 19 12

SPA - Refuge de Briançon
181 Le Chazal, 05100 Briançon
Tel : 04 92 21 15 29

SPA - Sud Alpine
2 rue de la Charmille, 05000 Gap
Tel : 04 92 51 42 44

Éducateurs canins

Notre partenaire éducatrice :

Esprit libre bien être animal
La Touisse, 05380 Châteauroux-les-Alpes
Tel : 06 27 96 50 57

E=mc Dog
05200 Baratier
Tel : 06 08 91 80 06

Esprit chien et chat
Le Village, 05000 La Bâtie-Vieille
Tel : 06 16 75 51 02

Educateur canin 05
3 chemin des Chapelles, 05600 Guillestre
Tel : 06 98 69 10 45



Animalerie & magasins spécialisés

Notre magasin partenaire :

Jardinerie Peyre
ZA d'Entraigues, 05200 Embrun
Tel : 04 92 43 85 50

Bricomarché
ZAC Les Portes du Lac, 05200 Baratier
Tel : 04 92 43 66 55

Gamm Vert
ZAC Les Portes du Lac, 05200 Baratier
Tel : 04 92 43 17 76

Kokoon animal Shop
106 rue des Veloutiers, 05100 Briançon
Tel : 04 92 65 32 02

Zoo Passion
4 Route des Fauvins, 05000 Gap
Tel : 04 92 46 02 79

Salon de toilettage

La Pause Canine
Rue de la Liberté, 05200 Embrun
Tel : 06 64 54 32 93

Pension canine & Dog sitter

À pas de Woof
Embrun, ses alentours et ses stations
Tel : 07 87 27 94 96

Chic c'est les vacances !
05230 Avançon
Tel : 06 76 09 16 04

Pension Imotep
Maison du Pont, 05130 Tallard
Tel : 06 30 27 99 06



CHIEN PERDU, QUE FAIRE?

1 - Alerter les refuges, les vétérinaires et SPA les plus proches.

2 - Faites une déclaration de perte aux commissariats de police :
Chorges : 04 92 50 60 01
Embrun : 04 92 43 16 02
Savines-le-Lac : 04 92 44 20 04

3 - Déposer des avis de recherches sur le secteur ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook...) :
Pet Alert Hautes Alpes 05
Animaux perdus et trouvés 05 Hautes-Alpes
Groupes d'entraide et de petites annonces des villes

4 - Prévenez le fichier national d'identification des carnivores domestiques au 0810 778 778 ou sur www.i-cad.fr



PRÉPAREZ VOTRE SÉJOUR !

Pour **bien préparer votre séjour à Serre-Ponçon**, retrouvez ci-dessous les liens essentiels vers notre site. Ils vous permettront d'accéder facilement aux informations sur **les randonnées** et toutes **les activités** de la région.

Randonner à Serre-Ponçon

Toutes les activités à Serre-Ponçon

Nos Bureaux d’Information Touristique

Chorges
Grande Rue, 05230 Chorges
+ 33 (0)4 92 50 64 25

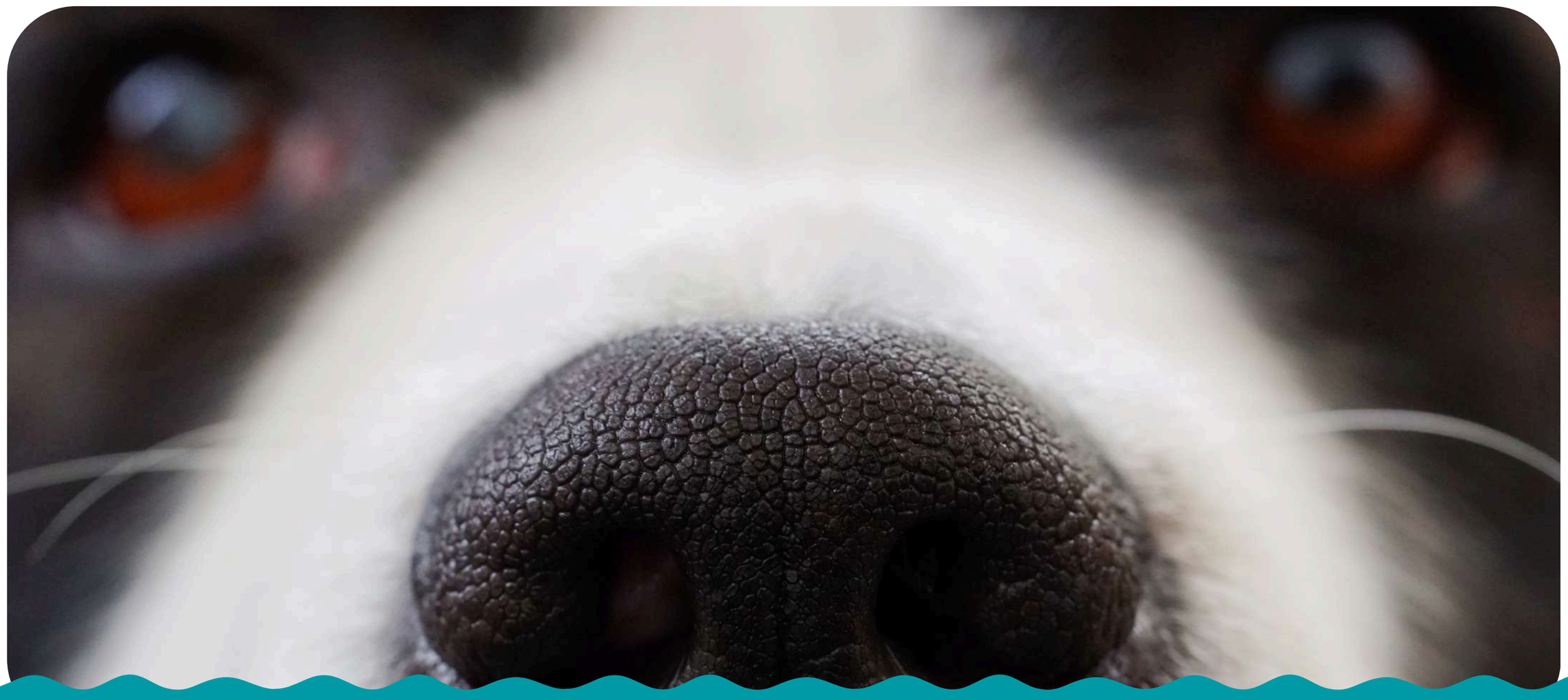
Réallon
Centre station, 05160 Réallon
+ 33 (0)4 92 44 25 67

Embrun
Place Dosse, 05200 Embrun
+ 33 (0)4 92 43 72 72

Crévoux
+ 33 (0)7 86 07 56 78

Savines-le-Lac
Avenue de la Combe d'Or,
05160 Savines-Le-Lac
+ 33 (0)4 92 44 31 00

Châteauroux-les-Alpes
Maison du Parc des Écrins,
05380 Châteauroux-les-Alpes
+ 33 (0)4 92 43 23 31



Informations données à titre indicatif - Ne pas jeter sur la voie publique

Serre-Ponçon

OFFICE DE TOURISME CLASSÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
QUALITÉ TOURISME